

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- VU le code général de la fonction publique,
- VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics,
- VU la délibération du Conseil municipal du 15 avril 2022 relative à la création de Commissions Administratives Paritaires communes entre la ville de Clermont-Ferrand et le centre communal d'action sociale de Clermont-Ferrand pour chacune des catégories A, B et C de fonctionnaires,
- VU les résultats des élections des représentants du Personnel de la Mairie et du Centre Communal d'Action Sociale aux Commissions Administratives Paritaires, organisées le 08 décembre 2022,
- VU les conditions d'éligibilité pour siéger en qualité de représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire,
- VU l'arrêté du 05 mai 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie A** s'établit comme suit :

TITULAIRES

Madame Sarah MEUNIER (CFDT)
Madame Maryline MONTJOTIN (CFDT)
Monsieur Joël MEURIE (CGT)
Monsieur Jérôme ESCLATINE (UNSA)

SUPPLEANTS

Madame Karine BERNARD (CFDT)
Madame Elise KITOULA (CFDT)
Madame Stéphanie BAYLAC (CGT)
Madame Christèle DUBOIS-GARDE (UNSA)

ARTICLE 2 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie B** s'établit comme suit :

TITULAIRES

Monsieur Bruno ALVY (CFDT)
Madame Françoise MAYOT (CFTC)
Madame Rachel BERTHOMIER (CGT)
Madame Alexandrine PORTAL (SUD CT)
Madame Hada BOURZAMA (UNSA)

SUPPLEANTS

Madame Marie DELABRE (CFDT)
Monsieur Grégory PEDRO (CFTC)
Monsieur Sébastien VOISSE (CGT)
Monsieur Olivier PAX (SUD CT)
Monsieur Laurent VIGOUROUX (UNSA)

ARTICLE 3 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie C** s'établit comme suit :

TITULAIRES

Monsieur Jérôme AIT BRAHAM (CFDT)
Madame Jacqueline HEYRAUD (CFDT)
Madame Anne-Lise BROSELIN
BOURDUGE (CFDT)
Monsieur Salah KHAMALLAH (CFTC)
Madame Elodie GILBERTE (CFTC)
Monsieur Nicolas RAFFIER (CGT)
Madame Martine BOUDON (CGT)
Madame Isabelle NOBLET (UNSA)

SUPPLEANTS

Monsieur Vincent LAGUET (CFDT)
Madame Germaine FARGEIX (CFDT)
Madame Christelle MERAVILLE (CFDT)

Monsieur José BARBOSA (CFTC)
Madame Cécile PLASSE-LEPINAY (CFTC)
Monsieur Thibault CHAMPROBERT (CGT)
Monsieur Guillaume CHAUX (CGT)
Monsieur Christian CIRODDE (UNSA)


ARTICLE 4 : Les dispositions de l'arrêté du 05 mai 2023 sont abrogées.

ARTICLE 5 : Le.la Directeur.rice Général.e des Services de la Mairie de Clermont-Ferrand et du Centre Communal d'Action Sociale sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand le 26 SEP. 2023



LE MAIRE



OLIVIER BIANCHI